







DUCK RACE

SAINT-DIÉ-DES-VOSGES

Course de canards en plastique sur la Meurthe

 RÈGLEMENT OFFICIEL DE L'ÉVÉNEMENT DUCK RACE : Course de 20 000 canards en plastique - organisé par le Handball Club de Saint-Dié-des-Vosges En partenariat avec « Bouge en Bleu, Bouge pour l'Autisme » et « La Table Ronde 88 »

 Date : 28 Juin 2026  Horaires : 9h00 – 00h00 (Minuit)  Lieu : La Meurthe, Cascade de la Vanne de Pierre à la Tour de la Liberté Saint-Dié-des-Vosges

ARTICLE 1 — PRÉSENTATION DE L'ÉVÉNEMENT

1.1 Organismes

Le Duck Race de Saint-Dié-des-Vosges est organisé par :

- L'Association de Handball de Saint-Dié-des-Vosges

Avec le soutien de :

- L'association « Bouge en Bleu, Bouge pour l'Autisme »
- L'association « La Table Ronde 88 »

1.2 Description de l'événement



Le Duck Race est une course de canards en plastique non polluants dans la rivière Meurthe, sur un parcours officiel de 1,8 kilomètre environ. L'événement accueille au maximum 20 000 canards numérotés lancés depuis un point de départ officiel. Chaque canard numéroté correspond à un ticket d'entrée en jeu vendu au participant.

L'événement se déroule sur une journée complète, de 10h00 à minuit, et comprend :

- Deux courses officielles de canards
- Un village associatif
- Un village des artisans locaux
- Un espace restauration

- Une buvette gérée par l'organisation
- Un espace enfants (châteaux gonflables et animations)
- Un concert en soirée

ARTICLE 2 — PROGRAMME & HORAIRES

HORAIRE	PROGRAMME
10h	Ouverture officielle du site et des villages
10h	Accueil du public
11h00	 COURSE N°1 — Lâché officiel des 20 000 canards
Toute la journée	Animation village associatif, artisans, restauration, espace enfants
15h30	Préparation de la Course N°2
16h00	 COURSE N°2 — Lâché officiel des 20 000 canards (Gros lot à gagner)
17h30 - 18h	Remise des prix — Palmarès des lots
18h	Animations, buvette, villages
19h00	Début du concert
00h00	Fermeture officielle du site

ARTICLE 3 — CONDITIONS DE PARTICIPATION

3.1 Accès à l'événement

L'événement est ouvert à tous, sans condition d'âge. L'entrée sur le site est libre et gratuite. La participation à la course (attribution d'un canard numéroté) est conditionnée à l'achat d'un ticket.

3.2 Achat des tickets

Les tickets de participation sont en vente exclusivement sur la plateforme HelloAsso à l'adresse officielle de l'événement. Aucune vente ne sera effectuée par d'autres canaux (réseaux sociaux, virement direct, etc.).

- Vente en ligne : plateforme HelloAsso uniquement
- Chaque ticket donne droit à un canard numéroté unique
- Un participant peut acheter plusieurs tickets (plusieurs canards)
- Les tickets sont nominatifs et non remboursables sauf annulation de l'événement

3.3 Attribution des canards

Chaque ticket correspond à un numéro unique attribué à un canard en plastique. Ce numéro est communiqué au participant lors de l'achat via HelloAsso. Le participant est responsable de la conservation de son numéro de canard.

3.4 Mineurs

Les participants mineurs doivent être accompagnés d'un responsable légal. L'achat de tickets pour un mineur doit être effectué par son représentant légal.

⚠ IMPORTANT : Le ticket est le seul justificatif valable pour réclamer un lot. En cas de perte du numéro de canard, aucune réclamation ne pourra être prise en compte. Conservez précieusement votre confirmation HelloAsso.

ARTICLE 4 — DÉROULEMENT DES COURSES

4.1 Parcours officiel

Le parcours officiel de la course se déroule sur la Meurthe, sur une distance de 1,8 kilomètre environ, du point de lâcher jusqu'au point d'arrivée officiel désigné par l'organisation. Le parcours est balisé et surveillé par des bénévoles et membres de l'organisation.

4.2 Les deux courses

- Course N°1 — Lâcher à 11h00 : course ouverte à tous les tickets vendus (premier lot : bon d'achat pour un voyage)
- Course N°2 — Lâcher à 16h00 : course avec remise du Gros Lot (Toyota Aygo X Dynamic)

Chaque ticket acheté est valable pour les deux courses. L'ordre d'arrivée est déterminé par le canard franchissant en premier la ligne d'arrivée officielle.

4.3 Classement et résultats

- Le 1er canard à franchir la ligne d'arrivée désigne le gagnant du 1er lot
- Les canards suivants désignent les gagnants des lots suivants dans l'ordre d'arrivée
- En cas d'égalité ou de litige, la décision de l'organisation sous couvert d'un huissier de justice est souveraine et sans appel
- Les résultats sont annoncés publiquement sur scène après chaque course et seront disponibles sur les réseaux et le site internet de l'organisateur principal ; le Saint Dié des Vosges Handball.

4.4 Conditions météorologiques

La course est maintenue par tous temps. En cas de conditions météorologiques exceptionnelles rendant la course dangereuse ou impossible (crue, orage violent, etc.), l'organisation se réserve le droit de reporter ou d'annuler une ou les deux courses. Les participants seront informés via les réseaux sociaux officiels et le site HelloAsso.

ARTICLE 5 — DOTATIONS ET LOTS

🕒 Les lots sont attribués dans l'ordre d'arrivée des canards. Le GROS LOT (voiture) est attribué lors de la Course N°2 (16h00). Les autres lots sont distribués lors des deux courses selon le programme établi par l'organisation.

5.1 Remise des prix et conditions

- Les lots sont remis en main propre le jour de l'événement, sur présentation du ticket HelloAsso valide.
- Le gagnant du gros lot (Toyota Aygo X Dynamic) doit être présent sur le site lors de la remise des prix. En cas d'absence, il dispose de 48h pour se manifester auprès de l'organisation
- Pour les lots de valeur supérieure à 500 €, une pièce d'identité sera demandée
- Les lots ne peuvent pas être échangés contre leur valeur en espèces
- Les lots non réclamés dans un délai de 30 jours restent la propriété de l'organisation
- Le gagnant devra mettre en place les moyens nécessaires pour récupérer son lot s'il est absent le jour de la course. L'organisation ne prend pas en charge la livraison des lots.

ARTICLE 6 — SÉCURITÉ & RESPONSABILITÉS

6.1 Sécurité du parcours

- Le bord de la Meurthe est interdit au public pendant les lâchers de canards
- Des barrières de sécurité et des bénévoles sont positionnés sur tout le parcours
- L'accès aux berges est strictement réservé au personnel de l'organisation
- Aucun participant ne doit entrer dans l'eau ou interférer avec le cours de la course
- Toute tentative de manipulation des canards entraîne la disqualification immédiate et annulation du ticket

6.2 Responsabilité des participants


Chaque participant s'engage à :

1. Respecter les consignes de sécurité données par l'organisation et les bénévoles
2. Ne pas tenter de modifier, déplacer ou récupérer les canards pendant la course sinon, le fautif verra son ou ses canards éliminés pour les deux courses.
3. Respecter les zones délimitées par l'organisation
4. Signaler tout incident ou comportement dangereux au personnel

6.3 Responsabilité de l'organisation

L'organisation ne saurait être tenue responsable des dommages corporels ou matériels résultant du non-respect du présent règlement ou d'un comportement imprudent des participants. Une assurance manifestation sera souscrite pour couvrir l'événement.

ARTICLE 7 — DÉMARCHE RSE / RSO

 Le Duck Race de Saint-Dié-des-Vosges s'inscrit dans une démarche de Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO). Nous nous engageons à organiser un événement festif, inclusif et respectueux de l'environnement et du territoire.

7.1 Engagement environnemental

- Canards 100% non polluants : tous les canards utilisés sont fabriqués en plastique recyclable non toxique, conformes aux normes environnementales en vigueur
- Récupération systématique : 100% des canards sont récupérés après chaque course. Aucun canard ne sera laissé dans la rivière
- Zéro déchet dans la Meurthe : un protocole de récupération rigoureux est mis en place avec des équipes dédiées en aval du parcours
- Tri sélectif sur le site : des points de tri sont installés dans chaque village (associatif, artisans, restauration, enfants)
- Réduction des déchets plastiques : utilisation de vaisselle compostable ou réutilisable à la buvette encouragée
- Mobilité douce : communication sur les modes de transport alternatifs (covoiturage, vélo, transports en commun) pour venir à l'événement

7.2 Engagement social et solidaire

- Soutien à l'autisme : une partie des bénéfices de l'événement est reversée à l'association « Bouge en Bleu, Bouge pour l'Autisme »
- Accessibilité : le site est pensé pour accueillir les personnes à mobilité réduite (accès PMR)
- Inclusion : l'événement est ouvert à tous, sans discrimination. Animations adaptées pour les enfants en situation de handicap
- Valorisation du tissu associatif local : le village associatif met en lumière les associations du territoire vosgien
- Soutien aux artisans locaux : le village des artisans valorise le savoir-faire local des Vosges

7.3 Engagement territorial

- Retombées économiques locales : priorité donnée aux prestataires locaux (restauration, sécurité, son/lumière)
- Partenariats locaux : collaboration avec les collectivités, les commerçants et les institutions vosgiennes
- Communication positive : valorisation de l'image de Saint-Dié-des-Vosges à l'échelle régionale
- Bénévolat et lien social : implication des bénévoles locaux, vecteur de cohésion sociale

7.4 Engagement de gouvernance

- Transparence financière : les comptes de l'événement seront présentés aux associations partenaires après l'événement
- Parité et non-discrimination : l'équipe organisatrice veille à l'équilibre dans la représentation des bénévoles et intervenants

ARTICLE 8 — LITIGES ET DISPOSITIONS GÉNÉRALES

8.1 Acceptation du règlement

Toute participation à la course implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. L'achat d'un ticket sur HelloAsso vaut acceptation du règlement.

8.2 Litiges

En cas de litige, la décision du jury de l'organisation sous couvert d'un huissier de justice est définitive et sans appel.

8.3 Modifications du règlement

L'organisation se réserve le droit de modifier le présent règlement jusqu'à 48h avant l'événement.

8.4 Contact

Pour toute question relative à ce règlement ou à l'événement :

- Association Saint-Dié-des-Vosges Handball — sdvhb88100@gmail.com
- Téléphone : 07 48 77 25 05



DUCK RACE SAINT-DIÉ-DES-VOSGES

Un événement festif, solidaire et éco-responsable

Organisé par : Handball Saint-Dié • Bouge en Bleu pour l'Autisme • La Table Ronde 88